



Commune de Paudex
Municipalité et Conseil communal

PUBLICATION

Conformément aux articles 107 et ss de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), la Municipalité de Paudex porte à la connaissance des électrices et électeurs que, lors de sa séance du 29 octobre 2012, le Conseil communal a adopté:

Le préavis municipal 07 – 2012 portant sur l'Arrêté d'imposition pour l'année 2013

Le taux d'imposition est maintenu. Cet objet étant soumis à l'approbation cantonale le délai référendaire de 20 jours partira dès la publication de la décision d'approbation cantonale dans la feuille des avis officiels (article 107 al.3.LEDP). Cet objet peut être consulté au greffe municipal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire municipale


Serge Reichen




Ariane Bonard